

Ce club veut faire des petit(e)s



■ Richard Goldkranz, président d'un club qui ne demande qu'à grandir.

Photo Pierre MATHIS

ENCORE TROP MÉCONNU par les adhérents potentiels, le Club des TPE permet aux Très Petites Entreprises du département de trouver aide et conseils, mais aussi d'étoffer leur réseau.

Le système a ses avantages. Notamment une autonomie et une liberté de mouvement totales. Mais diriger une TPE, ce type de micro-entreprises comptant au maximum dix salariés, présente aussi ses désagréments. Tout gérer, du produit à la comptabilité en passant par la communication, en subissant parfois un isolement pesant, voilà qui n'est, en effet, pas forcément évident pour les boulangers, pharmaciens et autres travailleurs du BTP. Et c'est bien pour les aider qu'est né le « Club des TPE », actuellement présidé par Richard Goldkranz.

« À l'origine, il s'agissait d'un service de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, né il y a six ou sept ans », explique ce patron établi à Toul, lui-même seul aux manettes de la société Horega, spécialisée en prestations pour l'hôtellerie et la restauration. « Mais pour que ce service dédié aux TPE perdure, il lui fallait un statut propre, et prendre son indépendance. » Ce qui fut fait, avec l'accord de la CCI, en novembre 2011.

Depuis association loi de 1901, le club des TPE s'adresse donc aux dirigeants -voire aux salariés- de ces mini-entreprises faisant face à des difficultés singulières. « Lorsqu'on lance sa société et qu'on est seul, on est généralement toujours en train de foncer pour se mettre sur les rails, et c'est ainsi que l'on commet des erreurs », remarque encore Richard Goldkranz, qui souligne également la solitude souvent ressentie

face aux impératifs administratifs ou juridiques, et devant l'obligation de résultats en termes purement financiers.

Dialogue et formations

Rassemblant à ce jour une trentaine d'adhérents (qui s'acquittent d'une cotisation annuelle de 30 euros) alors que quelque 18.000 TPE sont recensées par la CCI sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle, l'association met sur pieds des réunions mensuelles permettant aux chefs d'entreprises de partager leurs compétences et expériences, de débattre sur d'éventuelles solutions et de nouer des liens. « Le business se fait aussi souvent comme ça, en tissant des relations », souligne le président, à qui on ne rappellera pas l'importance de fédérer les énergies et d'allier les savoir-faire.

Des sessions de formation, sur des sujets plus précis, sont également proposées. Après celle réalisée par l'intermédiaire de la société Medialta, de Frouard, concernant la présence d'une entreprise sur internet, la prochaine aura lieu le 30 octobre à la CCI de Nancy (53, rue Stanislas), avec une intervention d'AG2R, sur le thème de la retraite et de la protection sociale.

Un contenu qui se veut varié mais dans lequel les acteurs de tous les milieux professionnels, des avocats aux commerçants, auront une chance de se reconnaître. Car à l'heure où le monde du travail génère bien peu de sinécures, l'adage qui veut que l'union fasse la force, semble plus que jamais valable.

Stéphanie CHEFFER

☎ Renseignements

complémentaires :

www.clubtpe.fr ou Richard Goldkranz au 06.85.22.82.49

Aller plus loin

► **Premières élections.** Pour la première fois cette année, les quelque 4,5 millions de salariés des TPE vont, suite à une décision du ministère du Travail, avoir la possibilité de participer une élection afin de désigner le syndicat de leur choix. Ceci entre le 28 novembre et le 12 décembre.

Ce scrutin sera en effet inédit, les salariés des entreprises de moins de 11 salariés n'ayant alors aucun représentant élu.

À noter que le délégué du personnel est prévu dans les entreprises de taille supérieure (11 salariés et plus) et que le comité d'entreprise existe dans celles de plus de 50 salariés.